



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 18 mai 2017

Présents : Monsieur Eric CIOTTI, président de séance,

Titulaires : Madame Marie BENASSAYAG, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Roger ROUX, Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Francis TUJAGUE

Suppléants : Madame Janine GILLETTA, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michèle PAGANIN, Madame Josiane PIRET, Madame Anne RAMOS, Madame Vanessa SIEGEL

Suppléants n'ayant pas voix délibérative :

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Eric CIOTTI, Monsieur Michel ROSSI à Madame Marie BENASSAYAG

RAPPORT N° 17-4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE RELATIF AUX CANTINES

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les résultats de la gestion 2016 du budget annexe relatif aux cantines, en mouvements budgétaires, tels qu'ils apparaissent à la clôture de l'exercice.

I - PREVISIONS

Pour l'année écoulée, le budget était arrêté de la manière suivante :

BUDGET en €	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL BUDGET
BP	896 150,00	37 457,00	933 607,00
BS	49 915,60	15 904 ,00	65 819,60
DM	- 46 000,00	0,00	- 46 000,00
T O T A U X	900 065,60	53 361,00	953 426,60

II - REALISATIONS

Le compte administratif de 2016 fait apparaître les réalisations suivantes :

en €	RECETTES				DEPENSES			
	PREVUES	REALISEES			PREVUES	REALISEES		
	MONTANT	MONTANT TITRES EMIS	RESULTAT REPORTE	MONTANT	MONTANT	MONTANT MANDATS EMIS	RESULTAT REPORTE	MONTANT
FONCT	900 065,60	869 765,56	69 915,60	939 681,16	900 065,60	754 287,59	0,00	754 287,59
INVEST	53 361,00	37 802,26	15 558,59	53 360,85	53 361,00	23 030,08	0,00	23 030,08
TOTAUX	953 426,60	907 567,82	85 474,19	993 042,01	953 426,60	777 317,67	0,00	777 317,67

soit un excédent global de clôture 2016 s'élevant à 215 724,34 € ainsi réparti :

Section fonctionnement : 185 393,57 €

Section investissement : 30 330,77 €

III - RESTES A REALISER

L'excédent global est à rapprocher des "restes à réaliser" :

SECTION en €	EXCEDENTS CONSTATES AU C.A. 2016 (a)	RESTES A REALISER		RELIQUATS CREDITS DISPONIBLES BS 2017 (a-b+c)
		DEPENSES A REPORTER EN 2017 (b)	RECETTES CERTAINES A REPORTER EN 2017 (c)	
FONCTIONNEMENT	185 393,57	0,00	0,00	185 393,57
INVESTISSEMENT	30 330,77	55,68	0,00	30 275,09
T O T A U X	215 724,34	55,68	0,00	215 668,66

Il convient de préciser que les restes à réaliser au titre des engagements fermes non soldés au 31 décembre 2016 pour la section d'investissement se montent à 55,68 €.

(L'état des restes à réaliser communiqué à Mme le payeur départemental reprend le détail des crédits à reporter).

Les résultats ci-après détaillés au présent compte administratif 2016 sont conformes à ceux de la balance de clôture et du compte de gestion établis par Mme le payeur départemental des Alpes-Maritimes, en ce qui concerne :

- * les droits constatés au profit du service,
- * les dépenses mandatées.

Voici ainsi exposés les résultats de la gestion de l'exercice 2016 du budget annexe relatif aux cantines. Vous trouverez, ci-joint le document budgétaire retraçant par section et par compte et article le détail des opérations ainsi que les annexes.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- en l'absence de M. le président du conseil d'administration, d'adopter le compte administratif du budget annexe relatif aux cantines pour l'exercice 2016.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Eric CIOTTI

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Numéro SIRET : 280 600 511 00263

**POSTE COMPTABLE DE LA PAIERIE
DEPARTEMENTALE DES ALPES MARITIMES**

M61

COMPTE ADMINISTRATIF

**BUDGET : 02 SDIS CANTINE (1)
Agrégé au budget principal du SDIS 06 (2)**

ANNEE 2016

(1) Indiquer le budget concerné : budget principal (du SDIS) ou libellé du budget annexe.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

SOMMAIRE

I - Informations générales

- A - Pour mémoire - Modalités de vote du budget
- B1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats
- B2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR dépenses
- B3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR recettes

II - Présentation générale du compte administratif

- A1 - Vue d'ensemble
- A2.1 - Equilibre financier - Section de fonctionnement
- A2.2 - Equilibre financier - Section d'investissement
- B1 - Balance générale - Dépenses
- B2 - Balance générale - Recettes

III - Vote du compte administratif

- A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B - Section d'investissement - Vue d'ensemble
- B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement
- B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement
- B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme
- B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme
- B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser
- B3 - Section d'investissement - Dépenses financières
- B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement
- B5 - Section d'investissement - Recettes financières
- B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers
- B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections
- B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales
- B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

- A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
- A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
- A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
- A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
- A2 - Méthodes utilisées
- A3 - Etat des provisions constituées au 31/12
- A4 - Etat des charges transférées
- A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers
- A6.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées
- A6.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties
- A6.3 - Etat des opérations liées aux cessions
- A6.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
- A6.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
- A7 - Etat des travaux en régie

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions
- B1.2 - Liste des subventions versées par le SDIS
- B2 - Etat des contrats de crédit-bail
- B3 - Etat des contrats de PPP
- B4 - Etat des engagements donnés
- B5 - Etat des engagements reçus
- B6 - Situation des autorisations de programme
- B7 - Situation des autorisations d'engagement

C - Autres éléments d'information

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe
- C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
- D - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE – MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

POUR MEMOIRE

I – Le conseil d'administration a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement
- Sans (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2
- Avec (3) vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante:

[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - RESULTATS	B1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur(3)	Résultat ou solde (A)(3)
TOTAL DU BUDGET	777 317,67	907 567,82	85 474,19	A1 +215 724,34
Investissement	23 030,08	37 802,26	(1) 15 558,59	A2 +30 330,77
Dont 1068				
Fonctionnement	754 287,59	869 765,56	(2) 69 915,60	A3 +185 393,57

(1) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe - si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe - si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I+II 55,68	III+IV	B1 -55,68
Investissement	I 55,68	III	B2 -55,68
Fonctionnement	II	IV	B3

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe - si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		RESULTAT CUMULE + (A)+(B)(6)
TOTAL	A1+B1	215 668,66
Investissement	A2+B2	30 275,09
Fonctionnement	A3+B3	+185 393,57

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - RAR DEPENSES	B2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./ Art.(2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(I) 55,68
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (6)	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55,68
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	55,68
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
	Opérations pour compte de tiers n°	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(II)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - RAR RECETTES	B3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./ Art.(2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(III)
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
	Opérations pour compte de tiers n°	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(IV)
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	754 287,59	869 765,56
	Section d'investissement	23 030,08	37 802,26

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement(002)		69 915,60
	Report en section d'investissement(001)		15 558,59

= =

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	777 317,67	993 042,01
--	------------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	55,68	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	55,68	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	754 287,59	939 681,16
	Section d'investissement	23 085,76	53 360,85
	TOTAL CUMULE	777 373,35	993 042,01

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.3312.9 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	23 030,08		23 030,08		37 802,26	37 802,26
FONCTIONNEMENT	716 485,33	37 802,26	754 287,59	869 765,56		869 765,56
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE(1)	739 515,41	37 802,26	777 317,67	869 765,56	37 802,26	907 567,82

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général	414 952,50	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	235 700,69
012 Charges de personnel et frais assimilés	301 496,47	74 Contributions et participations	
65 Autres charges de gestion courante		75 Autres produits de gestion courante	634 062,87
014 Atténuations de produits		013 Atténuations de charges	
Total dépenses de gestion de services	716 448,97	Total recettes de gestion des services	869 763,56
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	36,36	77 Produits exceptionnels	2,00
68 Dotations aux provisions		78 Reprises sur provisions	
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES(I)	716 485,33	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES(II)	869 765,56
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :			153 280,23
(Recettes réelles - Dépenses réelles)			

OPERATIONS D'ORDRE (1)

042 Opérations d'ordre entre sections	37 802,26	042 Opérations d'ordre entre sections	
043 Opérations ordre intérieur de la section		043 Opérations ordre intérieur de la section	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE(III)	37 802,26	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE(IV)	
AUTOFINANCEMENT DEGAGE			37 802,26

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE(I+III)	754 287,59	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE(II+IV)	869 765,56
--	-------------------	--	-------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1

002 Résultat de fonctionnement reporté(V)		002 Résultat de fonctionnement reporté(VI)	69 915,60
---	--	--	-----------

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(I+III+V)	754 287,59	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(II+IV+VI)	939 681,16
--	-------------------	---	-------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes-dépenses) (2)		+185 393,57
--	--	--------------------

(1) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	MANDATS EMIS	TITRES EMIS
10	Dotations, fonds divers et réserves (1)		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
18	Compte de liaison : affectation (BA)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(2)(3)		
204	Subventions d'équipement versées (3)		
21	Immobilisations corporelles (2)(3)	23 030,08	
22	Immobilisations reçues en affectation (2)(3)		
23	Immobilisations en cours (2)(3)		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
45	Total des opérations pour compte de tiers		
TOTAL DES OPERATIONS REELLES(I)(II)		23 030,08	

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT : (Dépenses réelles - Recettes réelles)	23 030,08
---	------------------

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	Opérations d'ordre entre sections		37 802,26
041	Opérations patrimoniales		
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE (III)(IV)			37 802,26

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE =	-37 802,26
<i>Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe - si négatif)</i>	

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté(V)(VI)		15 558,59
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (VII)		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (I+III+V)(II+IV+VI+VII)		53 360,85

SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (5)	+30 330,77
--	-------------------

(1) Hors 1068.

(2) Y compris les programmes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE-DEPENSES	B1

MANDATS EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	414 952,50		414 952,50
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	301 496,47		301 496,47
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	36,36		36,36
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		37 802,26	37 802,26
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
Dépenses de fonctionnement - Total		716 485,33	37 802,26	754 287,59

+

Pour information - D 002 Résultat de fonctionnement reporté	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	754 287,59
--	-------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(5)		
	Total des programmes d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (3)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (3)	23 030,08		23 030,08
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)	(6)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (3)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprises)			
198	NEUTRALISATION AMORTISSEMENTS			
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (4)			
481	CHARGES A REPARTIR			
3...	Stocks et en-cours			
Dépenses d'investissement - Total		23 030,08		23 030,08

+

Pour information - D 001 Solde d'exécution reporté	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 030,08
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Hors chapitres programmes

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE-RECETTES	B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	235 700,69		235 700,69
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	634 062,87		634 062,87
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2,00		2,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		869 765,56		869 765,56

+

Pour information - R 002 Résultat de fonctionnement reporté	69 915,60
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	939 681,16
--	-------------------

2-INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (BA)	(4)		
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	(5)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		37 802,26	37 802,26
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (3)			
481	CHARGES A REPARTIR			
3...	Stocks et en-cours			
Recettes d'investissement - Total			37 802,26	37 802,26

+

Pour information - R 001 Solde d.exécution reporté	15 558,59
---	------------------

+

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	53 360,85
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL - avec AE/CP	502 803,00	378 721,98	36 230,52		87 850,50
	- hors AE/CP	502 803,00	378 721,98	36 230,52		87 850,50
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	329 999,98	301 496,47			28 503,51
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - avec AE/CP	50,00				50,00
	- hors AE/CP	50,00				50,00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	36,36			963,64
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
022	DEPENSES IMPREVUES (2)	28 410,21				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)					
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	37 802,41	37 802,26			0,15
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		900 065,60	718 057,07	36 230,52		117 367,80

Pour information D002 Résultat de fonctionnement reporté					
--	--	--	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	900 065,60	718 057,07	36 230,52		117 367,80
--	-------------------	-------------------	------------------	--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	196 150,00	235 700,69			-39 550,69
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	634 000,00	634 062,87			-62,87
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		2,00			-2,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		830 150,00	869 765,56			-39 615,56

Pour information R002 Résultat de fonctionnement reporté	69 915,60				
--	-----------	--	--	--	--

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	900 065,60	869 765,56			-39 615,56
--	-------------------	-------------------	--	--	-------------------

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisations).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES	A1

Chap./ Art.(1)	Libellé(1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (2)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	502 803,00	378 721,98	36 230,52		87 850,50
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 000,00	642,80			1 357,20
60612	ENERGIE-ELECTRICITE	12 000,00	9 766,09			2 233,91
60623	ALIMENTATION	163 250,00	138 817,40	567,73		23 864,87
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 000,00				1 000,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	7 100,00	3 824,47			3 275,53
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 789,00	653,39			1 135,61
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	2 338,00	1 121,26	936,65		280,09
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	277 562,00	211 614,61	34 621,14		31 326,25
6135	LOCATIONS MOBILIERES	3 000,00				3 000,00
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS					
615221	ENTRETIEN ET REPARATION BATIMENTS PUBLICS	16 000,00	598,61			15 401,39
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	7 911,00	7 382,43			528,57
6156	MAINTENANCE	6 400,00	2 370,00	105,00		3 925,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	2 253,00	1 877,00			376,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	200,00	53,92			146,08
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	329 999,98	301 496,47			28 503,51
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	3 095,65	2 919,00			176,65
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	1 564,50	1 478,17			86,33
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	167 319,42	164 233,21			3 086,21
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	4 130,45	3 847,66			282,79
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	47 850,65	47 640,11			210,54
64131	REMUNERATION					
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	30 507,78	28 824,00			1 683,78
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	55 531,53	52 554,32			2 977,21
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC					
6488	AUTRES CHARGES	20 000,00				20 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50,00				50,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	50,00				50,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
TOTAL GESTION DES SERVICES		832 852,98	680 218,45	36 230,52		116 404,01
(A) = (011+012+65+014)						

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES	A1

Chap./ Art.(1)	Libellé(1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (2)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	CHARGES FINANCIERES (B)					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (C)	1 000,00	36,36			963,64
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 000,00	36,36			963,64
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (D)					
022	DEPENSES IMPREVUES (E)	28 410,21				
TOTAL DES OPERATIONS REELLES = A+B+C+D+E		862 263,19	680 254,81	36 230,52		145 777,86
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (3)	37 802,41	37 802,26			0,15
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	37 802,41	37 802,26			0,15
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (=prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		37 802,41	37 802,26			0,15
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		900 065,60	718 057,07	36 230,52		145 778,01

Pour information D 002 Résultat de fonctionnement reporté					
---	--	--	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	900 065,60	718 057,07	36 230,52		145 778,01
--	-------------------	-------------------	------------------	--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES	A2

Chap./ Art.(1)	Libellé(1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	196 150,00	235 700,69			-39 550,69
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	150,00	53 552,83			-53 402,83
7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES	196 000,00	182 147,86			13 852,14
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	634 000,00	634 062,87			-62,87
7552	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMINISTRATIF	634 000,00	634 000,00			
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		62,87			-62,87
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) (70+74+75+013)		830 150,00	869 763,56			-39 613,56

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES	A2

Chap./ Art.(1)	Libellé(1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	PRODUITS FINANCIERS (B)					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (C)		2,00			-2,00
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		2,00			-2,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (D)					
TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D		830 150,00	869 765,56			-39 615,56
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (3)					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		830 150,00	869 765,56			-39 615,56
Pour information R 002 Résultat de fonctionnement reporté		69 915,60				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		900 065,60	869 765,56			-39 615,56

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Dépenses d'équipement	50 703,42	23 030,08	55,68	27 617,66
- Non individualisées en programme d'équipement	50 703,42	23 030,08	55,68	27 617,66
- avec AP/CP				
- hors AP/CP	50 703,42	23 030,08	55,68	27 617,66
- Individualisées en programme d'équipement				
- avec AP/CP				
- hors AP/CP				
Subventions d'équipement à verser (c/204)				
- avec AP/CP				
- hors AP/CP				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses financières	2 657,58			2 657,58
<i>040 Opérations de transfert entre sections</i>				
<i>041 Opérations patrimoniales</i>				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	53 361,00	23 030,08	55,68	30 275,24
Pour information D 001 Solde d'exécution reporté				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	53 361,00	23 030,08	55,68	30 275,24

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Recettes d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Recettes financières				
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>37 802,41</i>	<i>37 802,26</i>		<i>0,15</i>
<i>041 Opérations patrimoniales</i>				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	37 802,41	37 802,26		0,15
Pour information R 001 Solde d'exécution reporté	15 558,59			
Pour information 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	53 361,00	37 802,26		0,15

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENTS	B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
TOTAL		50 703,42	23 030,08	55,68	27 617,66
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)				
21	Immobilisations corporelles	50 703,42	23 030,08	55,68	27 617,66
21735	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	6 890,74	6 890,74		
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	2 325,00	1 890,88		434,12
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	41 487,68	14 248,46	55,68	27 183,54
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Mandats / Titres émis – Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENTS	B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
TOTAL					

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTSSEMENT DEPENSES D'EQUIPEMENTS[...]	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : ...

LIBELLE : ...

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME :

DEPENSES

Chap./ Art.(1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)(facultatif)

Chap./ Art.(1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES						
13	Subvention d'investissement (sauf 138)					
...						
16	Emprunts et dettes assimilées (5)					
...						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(6)					
...						
21	Immobilisations corporelles(6)					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.(6)					
...						
23	Immobilisations en cours(6)					
...						

Solde du financement(7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTSSEMENT DEPENSES D'EQUIPEMENT[...]	B 1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : ...
LIBELLE : ...
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ Art.(1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affectation					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)(facultatif)

Chap./ Art.(1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)
RECETTES						
13	Subvention d'investissement (sauf 138)					
...						
16	Emprunts et dettes assimilées (4)					
...						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)					
...						
21	Immobilisations corporelles(5)					
...						
22	Immobilisations reçues en affectation(5)					
...						
23	Immobilisations en cours(5)					
...						

Solde du financement(6)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'INVESTISSEMENT - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	III B2
--	-------------------------

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
204	Subventions d'équipement versées				

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES FINANCIERES	B3

DEPENSES FINANCIERES

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
TOTAL		2 657,58			2 657,58
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation (BA)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	2 657,58			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES D'EQUIPEMENT	B4

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
TOTAL					
13	Subventions d'investissement (sauf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilées (3)				
20	Immobilisations incorporelles (4)				
204	Subventions d'équipement versées (4)				
21	Immobilisations corporelles (4)				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours (4)				

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES FINANCIERES	B5

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
TOTAL					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
138	Autres subventions d'invest. non transf.				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation (BA)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits de cessions d'immobilisations				

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Opérations annulées (2)	Cumul des réalisations (3)
	TOTAL DEPENSES (4)					
	TOTAL RECETTES (4)					

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette dans la rubrique « Financement par les SDIS ».

(3) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B7

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédits annulés (2)
040	DEPENSES (3)			
	RECETTES (3)			
040	Opérations d'ordre entre sections	37 802,41	37 802,26	0,15
281311	AMORTISSEMENTS DES IMMOS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	351,15	351,00	0,15
281735	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS INSTAL GENERALES	19 338,00	19 338,00	
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	109,00	109,00	
28184	MOBILIER	620,00	620,00	
28188	AUTRES	17 384,26	17 384,26	
021	Virement de la section de fonctionnement			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) DF023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES	B8

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédits annulés (2)
041	DEPENSES (3)			
041	RECETTES (3)			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Les dépenses sont égales aux recettes.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		2 657,58	
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 657,58	
020	Dépenses imprévues	2 657,58	

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres		55,68		55,68

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		37 802,41	37 802,26
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b)		37 802,41	37 802,26
281311	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILITÉS ADMINISTRATIVES	351,15	351,00
281735	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS INSTALLATIONS GÉNÉRALES	19 338,00	19 338,00
28181	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DIVERS	109,00	109,00
28184	MOBILIER	620,00	620,00
28188	AUTRES	17 384,26	17 384,26
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	37 802,26		15 558,59		53 360,85

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	55,68
Ressources propres disponibles IV	53 360,85
Solde V=IV-II (2)	+53 305,17

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Indiquer le signe algébrique.

A5 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : [...] Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :			
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	
DEPENSES (a)					
[...] (2)					
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire					
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Annulations sur dépenses (c)(3)					
Dépenses nettes (a-c)					
RECETTES (b)					
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)					
040 Financement par le mandataire					
041 Financement par emprunt à la charge du tiers					
Annulations sur recettes (d) (3)					
Recettes nettes (b-d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2016	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/2016
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
[.]						
5192 Avances de trésorerie						
[.]						
51931 Lignes de trésorerie						
[.]						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
[.]						
5198 Autres crédits de trésorerie						
[.]						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 1424-30 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
163 Emprunts obligataires (Total)															
[...]															
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros (total)															
[...]															
1643 Emprunts en devises (total)															
[...]															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
[...]															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
[...]															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1675 Dettes pour METP et PPP (total)															
[...]															
1678 Autres emprunts et dettes (total)															
[...]															
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)															
1681 Autres emprunts (total)															
[...]															
1682 Bons à moyen terme négociables															
[...]															
1687 Autres dettes (total)															
[...]															
Total général															

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2016 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
163 Emprunts obligataires (Total)														
[...]														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
[...]														
1642 Emprunts en devises (total)														
[...]														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)														
[...]														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
[...]														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1675 Dettes pour METP et PPP (total)														
[...]														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
[...]														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
[...]														
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)														
[...]														
1687 Autres dettes (total)														
[...]														
Total général														

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque (le plus élevé pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2016 (3)	Type d'indices (4)	Dures du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2016 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor) (A)														
[]														
[]														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
[]														
[]														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
[]														
[]														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
[]														
[]														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
[]														
[]														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
[]														
[]														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal - montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 - indice zone euro / 2 - indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 - écart indice zone euro / 4 - indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 - écarts d'indices hors zone euro / 6 - autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/20N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV
A1.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap ou encadré (tunnel))	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture						Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant au 31/12/2016	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
[...]													
Taux variable simple (total)													
[...]													
Taux complexe (total) (2)													
[...]													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap (), tunnel (),

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)										
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			Catégorie d'emprunt (8)	
		Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
Taux fixe (total)										
[...]										
Taux variable simple (total)										
[...]										
Taux complexe (total) (2)										
[...]										
Total										

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV
A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux		Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)						Type de taux (7)	Index(8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)														
[...]														
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)														
[...]														

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661.11 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

IV
A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal	Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)	Capital restant dd au 31/12/16	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié (5)						Intérêts	Capital	
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Index (4)							Taux act.
[...]																
Total																

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES	A2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : <u>Voir rapport n°16-4 : Modification de la nomenclature des biens meubles qui peuvent être imputés en section d'investissement</u>	14/01/2016 Rapport n° 16-04
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
	<p>Bâtiments : Agencement Bâtiments Construction Bâtiments</p> <p>Mobilier / Matériel Bureau : Mobilier Matériel de bureau Mat. Électrique / Electronique</p> <p>Matériels Incendie et Secours : Matériel santé Matériel Incendie et secours Cellule Amovible Spécialisée</p> <p>Matériel informatique : Périphériques Info- Poste de travail Info- Système centraux</p> <p>Matériels divers : Mat Classiques Mat Electrique / Electronique Mat Spécifiques Mat Transmissions</p> <p>Véhicules Incendie et Secours : CAS, CID,VLTT, VSR, VPI, CCI, CYNOPHILE GCA, SEMI REMORQUE MRP Autres Vehicule /Secours VRM VSAB</p> <p>Véhicules Divers : Voitures</p> <p>Feux Urbains : FPT, FPTM, FPTL, FPTLHR, FPTL/SR EPA, EPSA, EPC</p> <p>Feux de Forêts et Divers : CCLA <= 3,5 T, CCLB >=3,5 T, CCLFC, CCFM,CCFS,CCGC, CGCA</p> <p>Véhicules spécialisés et Interventions Diverses : VEMA (CPCE) VL , VTP</p> <p>Logiciels : logiciels d'application et progiciels Logiciels bureautiques</p> <p>Projet de refonte du système opérationnel et evolution des reseaux radioélectriques et de communication opérationnelles (SIOP)</p>	<p>15 ans</p> <p>30 ans</p> <p>15 ans</p> <p>10 ans</p> <p>5 ans</p> <p>10 ans</p> <p>10 ans</p> <p>15 ans</p> <p>5 ans</p> <p>5 ans</p> <p>5 ans</p> <p>10 ans</p> <p>5 ans</p> <p>20 ans</p> <p>15 ans</p> <p>15 ans</p> <p>17 ans</p> <p>20 ans</p> <p>10 ans</p> <p>6 ans</p> <p>8 ans</p> <p>10 ans</p> <p>17 ans</p> <p>20 ans</p> <p>20 ans</p> <p>20 ans</p> <p>20 ans</p> <p>12 ans</p> <p>8 ans</p> <p>3 ans</p> <p>15 ans</p> <p>18 Fevrier 1998 Rapport n°98-08</p> <p>23 juin 2016 Rapport n°16-32</p> <p>11 juin 2010 Rapport n°10-13</p> <p>14 octobre 2010 Rapport n°10-45</p>

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/2016		A3

Nature et objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2016 A	Montant des provisions de l'exercice B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C-D
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
[...]						
Provisions pour pertes de change						
[...]						
Provisions pour grosses réparations						
[...]						
Autres provisions pour risques						
[...]						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
[...]						
- des stocks						
[...]						
- des comptes de tiers						
[...]						
- des comptes financiers						
[...]						
TOTAL						

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							A4
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL						
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL						
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV

A5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	[...]	Intitulé de l'opération :	Sur l'exercice				Date de la délibération :	Cumul des réalisations au 31/12/2016
			Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
		DEPENSES (a)						
	[...]	(2)						
	040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire						
	041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section						
		Annulations sur dépenses (c) (3)						
		Dépenses nettes (a - c)						
		RECETTE (b)						
		Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)						
	040	Financement par le mandataire						
	041	Financement par emprunt à la charge du tiers						
		Annulations sur recettes (d) (3)						
		Recettes nettes (b - d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-7 du CGCT) - SORTIES

IV

A6.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée d'amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	Valeur nette comptable le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins value (2)	Valeur nette comptable au 31/12/2016 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL			15 283,49		15 283,49	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre onéreux									
[...]									
Cessions à titre gratuit									
[...]									
[...]									
Mise à disposition									
[...]									
[...]									
Affectation									
Mises en concession ou affermage									
[...]									
Mise à la réforme									
	LOGI LAVE VAISSELLE PROFESSIONNEL (CIS CAGNES SUR MER)	23/02/2008	2 551,80	5	2 551,80	0,00	0,00	0,00	0,00
	LOGI BAIN MARIE 4 BAGS RIEBER (CIS CAGNES SUR MER)	30/12/2010	1 601,25	5	1 601,25	0,00	0,00	0,00	0,00
	LOGI ARMOIRE FRIGORIFIQUE 600L (CIS ANTIBES)	30/12/2010	1 209,48	5	1 209,48	0,00	0,00	0,00	0,00
	LOGI CHARIOT DE SERVICE (CIS CAGNES SUR MER)	18/02/2009	245,69	5	245,69	0,00	0,00	0,00	0,00
	MATERIEL DE RESTAURATION PRO FABRIQUE DE GLACON PRO (CIS CAGNES SUR MER)	14/10/2005	1 567,15	5	1 567,15	0,00	0,00	0,00	0,00
	ARMOIRE FRIGORIFIQUE (CIS CAGNES SUR MER)	05/11/2005	1 310,00	5	1 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ARMOIRE FRIGORIFIQUE (CIS ANTIBES)	05/11/2005	1 310,00	5	1 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECHELLE A GLISSIERES (CIS ANTIBES)	05/11/2005	220,00	10	220,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	LAVE VAISSELLE PROFESSIONNEL (CIS ANTIBES)	05/11/2005	1 420,00	5	1 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CHARIOT DE SERVICE /CHARIOT DE SERVICE (CIS ANTIBES)	05/11/2005	240,00	10	240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	LOGI CHAUFFE PLATS (CIS CAGNES SUR MER)	12/03/2010	1 363,63	5	1 363,63	0,00	0,00	0,00	0,00
	LOGI AIGUISEUR ELECTRIQUE (CIS ANTIBES)	24/01/2008	262,28	5	262,28	0,00	0,00	0,00	0,00
	LOGI ARMOIRE FROID POSITIF (CIS NICE MAGNAN)	24/01/2008	1 982,21	5	1 982,21	0,00	0,00	0,00	0,00
[...]									
Divers									
[...]									

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = Prix de cession - Valeur nette comptable le jour de la cession.

(3) La valeur nette comptable au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS		A6.3

Pour mémoire		Crédits ouverts
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES

IV
A6.4

Modalité et date d'acquisition (1)	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/2016	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL					
Acquisitions à titre onéreux [...]					
Acquisitions à titre gratuit [...]					
Mise à disposition [...]					
Affectation [...]					
Mises en concession ou [...]					
Divers [...]					

(1) En application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

IV

A6.5

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	Valeur nette comptable le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	Valeur nette comptable au 31/12/2015 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL									
Cessions à titre onéreux									
[...]									
Cessions à titre gratuit									
[...]									
Mise à disposition									
[...]									
Affectation									
[...]									
Mises en concession ou affermage									
[...]									
Mise à la réforme									
[...]									
Divers									
[...]									

(1) En application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les sorties réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement. Afficher une ligne par sortie, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = Prix de cession - Valeur nette comptable le jour de la cession.

(3) La valeur nette comptable au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A7

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
	[...]		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
	[...]		
72	Travaux en régie		
	[...]		
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles	
	[...]	
23	Immobilisations en cours	
	[...]	
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le SDIS.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A7

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 3312-2 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		
Personnes de droit privé		
Associations		
[...]		
Entreprises		
[...]		
Personnes physiques		
[...]		
Autres		
[...]		
Personnes de droit public		
Etat		
[...]		
Régions		
[...]		
Départements		
[...]		
Communes		
[...]		
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)		
[...]		
Autres		
[...]		

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS (Article L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)	B1.2

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
	[...]				
FONCTIONNEMENT					
	[...]				

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN-ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)		B2

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant	Total (1)
					N+1	N+2	N+3	N+4		
Crédits-bails mobiliers										
[...]										
Crédits-bails immobiliers										
[...]										
TOTAL										

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV - ANNEXES										IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE										B3

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
[...]									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES	B4

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2016	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
	[...]						
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
	[...]						
Au profit d'organismes privés							
	[...]						
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/2016	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	[...]						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	[...]						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	[...]						
	Engagements reçus des entreprises						
	[...]						
TOTAL							

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		IV
		B6

AUTORISATION DE PROGRAMME		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) + (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/2016 (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé								
[...]									
TOTAL									

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

IV

B7

AUTORISATION D'ENGAGEMENT		Stocks AE votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AE nouvelles votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AE affectées au 31/12/2016 (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé								
[...]									
TOTAL									

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

IV – ANNEXES BUDGET CANTINE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Administrateur territorial hors classe	A						
Administrateur territorial	A						
Directeur territorial	A						
Attaché principal	A						
Attaché	A						
Rédacteur principal de 1ère classe	B						
Rédacteur principal de 2ème classe	B						
Rédacteur	B						
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C						
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C						
Adjoint administratif de 1ère classe	C						
Adjoint administratif de 2ème classe	C						
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Ingénieur en chef de classe normale	A						
Ingénieur principal	A						
Ingénieur	A						
Technicien principal de 1ère classe	B						
Technicien principal de 2ème classe	B						
Technicien	B						
Agent de maîtrise principal	C						
Agent de maîtrise	C						
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2		2	2		2
Adjoint technique de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique de 2ème classe	C	5		5	4,8		4,8
FILIERE SOCIALE (d)							
[...]							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
[...]							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
[...]							
FILIERE SPORTIVE (g)							
[...]							
FILIERE CULTURELLE (h)							
[...]							
FILIERE ANIMATION (i)							
[...]							
FILIERE POLICE (j)							
[...]							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
[...]							
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		9		9	8,8		8,8

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR. INTB9500102C du 23 mars 1995

(2) Catégories: A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complets sont comptabilisés à hauteur de quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT.

un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex. CDD de six mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8*6/12).

(5) Par exemple: emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

IV

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM. Administratif

TECH. Technique

URB. Urbanisme

S. Social

MS. Médico-social

MT. Médico-technique

SP. Sportif

CULT. Culturel

ANIM. Animation

PM. Police

SPP. Sapeur-Pompier Professionnel

OTR. Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a° article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.

3-b article 3, 2ème alinéa: accroissement saisonnier d'activité.

3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité).

3-2: vacances temporaire d'un emploi.

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2°: absence de cadre d'emplois de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 article 21 de la loi n°2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 collaborateurs de groupes d'élus.

A. autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex "contrat aidés").

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT et au SDIS par renvoi de l'article L. 3241-1)	IV C2
--	----------------------------

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
[...] -				
Détention d'une part du capital				
[...] -				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
[...] -				
Subventions supérieures à 75000 ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
[...] -				
Autres				
[...] -				

(1) Siège de l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE SDIS	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			
[...]			
Autres organismes de regroupement			
[...]			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de	
				Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
[...]					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
[...]						

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		C3.4

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
[...]				

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C4

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - mandats ou titres émis (1)	Restes à réaliser au 31/12/16	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	17 279 253,67	16 678 273,93		
RECETTES	17 279 253,67	15 859 222,77	229 428,29	371 551,45
FONCTIONNEMENT				1 420 030,90
DEPENSES	148 538 760,25	146 799 240,35		
RECETTES	148 538 760,25	146 967 591,57		1 739 519,90
				1 571 168,68

2 - BUDGETS ANNEXES 02 : SDIS CANTINE

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/16	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	53 361,00	23 030,08	55,68	30 275,24
FONCTIONNEMENT				15 558,74
DEPENSES	900 065,60	754 287,59		
RECETTES	900 065,60	869 765,56		145 778,01
				30 300,04

3 - PRESENTATION GENERALE

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - mandats ou titres émis (1)	Restes à réaliser au 31/12/16	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	17 332 614,67	16 701 304,01	229 483,97	401 826,69
FONCTIONNEMENT				1 435 589,64
DEPENSES	149 438 825,85	147 553 527,94		
RECETTES	149 438 825,85	147 837 357,13		1 885 297,91
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	166 771 440,52	164 254 831,95		1 601 468,72
TOTAL GENERAL DES RECETTES	166 771 440,52	163 734 382,16	229 483,97	2 287 124,60
				3 037 058,36

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - PRESENTATION AGREGÉ PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C4

4 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M. 61) (1)

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - Mandats ou titres émis (2)	Restes à réaliser au 31/12/2016	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES (BUDGET PRINCIPAL)	634 000,00	634 000,00	0	0
RECETTES (BUDGET ANNEXE)	634 000,00	634 000,00	0	0

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES(Après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - Mandats ou titres émis (2)	Restes à réaliser au 31/12/2016	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	17 332 614,67	16 701 304,01	229 483,97	401 826,69
RECETTES	17 332 614,67	15 897 025,03	-	1 435 589,64
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	148 804 825,85	146 919 527,94	-	1 885 297,91
RECETTES	148 804 825,85	147 203 357,13		1 601 468,72
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	166 137 440,52	163 620 831,95	229 483,97	2 287 124,60
TOTAL GENERAL DES RECETTES	166 137 440,52	163 100 382,16	-	3 037 058,36

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

PREF 06
010617

Nombre de membres en exercice: 22
 Nombre de membres présents: 16
 Nombre de suffrages exprimés: 18
 VOTES:

Pour: 18
 Contre: 0
 Abstentions: 0

Date de convocation: le 4 mai 2017

Présenté par le président,
 A Nice, le 18 mai 2017

Le président,

Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session
 A Nice, le 18 mai 2017

Les membres du conseil d'administration,

Certifié exécutoire par M. le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication le

A Villeneuve-Loubet, le